

2020 DFPE 20 Subventions (**9 517 339** euros), avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 27 décembre 2016, 11 décembre 2017, 29 novembre 2018 et le 11 octobre 2019, par la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et la Ville de Paris,

Vu les avenants n° 3 signés le 11 octobre 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées,

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon,

Vu l'avis du Conseil du 05e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 06e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 07e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions et trois conventions avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e), dont les textes sont joints à la présente délibération, pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de **208 162 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 31 rue Claude Bernard à Paris 5e, (N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02738).

Article 3 : Une subvention de **272 304 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 14, rue Jean Bart à Paris 6e, (N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02739).

Article 4 : Une subvention de **125 447 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa halte-garderie de plein air située dans le jardin du Luxembourg à Paris 6e,
(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02740).

Article 5 : Une subvention de **196 049 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi accueil situé 13 rue Notre Dame des Champs à Paris 6e,
(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02760).

Article 6 : Une subvention de **182 269 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa halte-garderie de plein air "Chalet du Champs de Mars" située Allée Charles Risler à Paris 7e,
(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02741).

Article 7 : Une subvention de **420 746 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 3, rue Oudinot à Paris 7e,
(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02742).

Article 8 : Une subvention de **102 416 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa halte-garderie située Parc de Choisy, 2 rue du Docteur Magnan à Paris 13e.
(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_ 02743).

Article 9 : Une subvention de **285 023 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 138 bis, Boulevard Montparnasse à Paris 14e,
(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02762).

Article 10 : Une subvention de **135 872 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 16, rue Tiphaine à Paris 15e,
(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02745).

Article 11 : Une subvention de **969 776 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche familiale située 68, rue Saint Charles à Paris 15e,
(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02744).

Article 12 : Une subvention de **204 184 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil situé 6, rue André Theuriet à Paris 15e,
(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_ 02746).

Article 13 : Une subvention de **734 157 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil situé 3, rue Sainte Félicité à Paris 15e,
(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_ 02761).

Article 14 : Une subvention de **523 684 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi accueil situé 38, rue Nicolo à Paris 16e,
(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02762).

Article 15 : Une subvention de **467 362 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa multi-structure située 14, boulevard Gouvion Saint Cyr à Paris 17e,

(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02747).

Article 16 : Une subvention de **877 512 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa multi-structure située 10, rue Vauvenargues à Paris 18e.

(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02759).

Article 17 : Une subvention de **323 892 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi accueil situé 101-103, rue Championnet à Paris 18e.

(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_10 856).

Article 18 : Une subvention de **142 535 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi accueil situé 48, rue des Bois à Paris 19e,

(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02750).

Article 19 : Une subvention de **189 5 39 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil situé 6 bis, rue Clavel à Paris 19e,

(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02752).

Article 20 : Une subvention de **609 249 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche familiale située 6 bis, rue Clavel à Paris 19e,

(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02751).

Article 21 : Une subvention de **220 760 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi accueil situé 3 rue Blanche Antoinette à Paris 19e,

(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02749).

Article 22 : Une subvention de **565 122 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche en appartements située dans les 19e rue Carducci et 20e,

(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02748).

Article 23 : Une subvention de **221 016 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 32 rue Botzaris à Paris 19e,

(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02753).

Article 24 : Une subvention de **426 795 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 3, place Martin Nadaud à Paris 20e,

(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02756).

Article 25 : Une subvention de **353 779 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche familiale située 104/106, rue de la Réunion à Paris 20e,

(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02755).

Article 26 : Une subvention de **391 847 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil situé 104/106, rue de la Réunion à Paris 20e,

(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02754).

Article 27 : Une subvention de **272 593 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil situé 9 Bis rue Delaître à Paris 20e (N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_02757).

Article 28 : Une subvention de **95 249 euros** est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil situé 122, boulevard de Charonne à Paris 20e.
(N° Tiers PARIS ASSO : 18170 – N° Dossier : 2020_ 02758).

Article 29 : La dépense correspondant à ces subventions, sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.